

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
0413311048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Complément de subvention de fonctionnement de l'association Accès au Droit des Enfants et des Jeunes (ADEJ). Exercice 2017.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association accès au droit des enfants et des jeunes, dite ADEJ, a pour but de favoriser l'accès au droit et à la citoyenneté des jeunes du département. L'association dispose d'une équipe composée de juristes et participe ainsi à la promotion des droits des enfants et des jeunes.

L'ADEJ va à la rencontre des professionnels de l'enfance des milieux associatifs et institutionnels en organisant des actions de sensibilisation et de formation en lien avec les droits des mineurs. L'ADEJ intervient donc également dans les lieux d'hébergement, les foyer des jeunes travailleurs (FJT) en direction des professionnels et des jeunes majeurs.

Ainsi, les interventions entrent dans le cadre de l'accès à l'information et l'autonomie des jeunes majeurs sous contrat dont le Département a la responsabilité, ainsi que les mineurs non accompagnés devenus majeurs.

Enfin, le développement de sessions d'information en direction des professionnels du secteur Enfance-Famille est envisagé en raison notamment de la multiplicité des domaines du Droit auxquels ces personnes doivent faire face et se former (droit des mineurs, droit de l'internet, réseaux sociaux, égalité hommes/femmes).

En 2016, les actions collectives ont concerné 7888 jeunes dans le cadre scolaire et 473 dans le cadre extra-scolaire.

- Demande pour l'exercice 2017

Pour son fonctionnement, l'association a établi un budget prévisionnel global d'un montant de 307 100 € L'association sollicite une participation financière supplémentaire d'un montant de 10 000 € auprès de la Direction Enfance-Famille.

Pour la poursuite des actions collectives auprès des jeunes et pour la formation des professionnels de l'enfance, je vous propose d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 €

Une première convention a été signée le 27 juillet 2017 et une subvention d'un montant de 35 000 € a été allouée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL